

DISCURSO DO MINISTRO DOS NEGÓCIOS ESTRAN-
GEIROS FRANCO NOGUEIRA, NA SESSÃO
DE ABERTURA

Monsieur le Président

Excellences

Mesdames

Messieurs

Le Ministre de la Justice étant absent par suite des engagements officiels antérieurs, votre Président, mon éminent ami le Prof. Palma Carlos, a bien voulu m'informer que c'était mon devoir de vous adresser la parole ce matin. Je le fais avec plaisir, et je tiens, pour ma part, à vous saluer aussi et à vous exprimer, au nom du Gouvernement, tous nos meilleurs vœux d'un agréable séjour dans cette vieille ville de Lisbonne, qui s'honore de votre présence.

J'ai dit, et je le répète, que je me fait un plaisir de vous adresser ces quelques mots à l'occasion de cette séance inaugurale du XIX^{ème} Congrès de l'Union Internationale des Avocats. Mais je ne vous cache non plus que j'éprouve des difficultés embarrassantes. Je ne pourrai rien ajouter à tout ce qui a été déjà dit. Et puis, voilà que vous faites du droit; voilà que vous tous vous êtes des Maîtres éminents; voilà que vous êtes des juristes, donc des hommes pour qui la loi est à la fois le point de départ, de rencontre et d'aboutisse-

ment, non seulement dans la vie individuelle mais aussi dans la vie collective.

Moi, par déformation que je dirais malheureuse, je m'occupe d'un domaine qui est tout-à-fait autre: c'est un terrain dont nous tous connaissons cette imprécision qu'on appelle de la souplesse, et où le compromis, la permanente flexibilité d'interprétation et la négociation jouent un rôle essentiel.

D'un côté, de votre côté, nous avons une précision qui est fondée sur la justice, une rigueur de l'application de la loi qui est basée sur l'égalité, une sécurité individuelle et collective dont la source n'est pas la force mais le droit. Dans la mesure où elles s'opposent au droit et à la justice, vous écarterez les notions de pouvoir et d'autorité par elles-mêmes, comme des valeurs en soi — parce que l'un et l'autre n'existent en dehors de la loi qui seule est la garantie suprême des droits de l'homme.

Par contre, dans la vie internationale, dans les rapports entre nations, on dirait que parfois les lois n'existent que pour mieux protéger des intérêts qui ne sont pas toujours légitimes, ou alors que comme des cadres dont on change chaque jour une substance qui n'est plus juridique mais politique, ou encore, que comme des instrumentos dont l'interprétation est commandée par l'opportunité et dont l'exécution est déterminée par des valeurs ou des impératifs autres que ceux de la justice, de l'égalité et du respect du droit.

On dirait donc, Mesdames et Messieurs, qu'entre nos domaines respectifs il n'y a pas de dialogue parce qu'il est impossible de trouver un langage commun. Voilà une conclusion pessimiste, et pour ma part je me refuse d'y souscrire. Ce qui est vrai pour chacun de nous dans notre vie individuelle, ce qui est vrai au sein de nos sociétés nationales, doit

être valable aussi dans la vie entre nations, et il serait à coup sûr un monde bien malheureux et bien chargé de désespoir si nous n'arrivons pas à établir l'empire de la légalité, si nous ne réussissons pas à établir au sein de la communauté internationale le respect absolu de la règle de droit. Certes, il y a des problèmes économiques, sociaux, politiques, mais au-delà de l'économique, du social et du politique, le juriste et l'avocat voient la justice sans laquelle aucun des ces problèmes ne saurait être résolu d'une façon satisfaisante pour la conscience humaine. Et c'est ici que nos soucis deviennent les mêmes, que nos préoccupations se rejoignent, et que les uns et les autres doivent mettre en commun leurs efforts, en vue d'aboutir à une société internationale soumise à des valeurs qui soient une garantie de la liberté et de l'indépendance pour toutes les nations, quelles soient fortes ou faibles.

Et il paraît juste d'ajouter ici une autre observation. On dirait que certains pays, conscients de leur force et fiers de leur pouvoir, se croient supérieurs au droit, et à même de l'ignorer, comme si la loi et la justice, définies, exécutées et dispensées par eux, ne devaient s'appliquer qu'aux petits, les grands jouissant des immunités mystérieuses et des privilèges qu'on dirait inséparables de leur grandeur. Je crois que nous avons là une méprise de jugement, et que ces pays s'égarent s'ils pensent qu'ils peuvent défier le droit et la justice et ignorer la loi internationale parce qu'ils se croient au-dessus de celle-ci. Si nous nous écartons de la légalité, si celle-ci n'est pas aveuglément appliquée à tous, si on accepte deux poids et deux mesures comme on le fait au sein de certaines organisations internationales, tôt ou tard la situation se dressera contre nous, et même les plus puissants ne pourront pas échapper au chaos, et alors ils verront que les immunités dont ils étaient sensés de jouir sont devenues inutiles et in-

pérantes. Une telle situation n'aurait des avantages pour qui que ce soit, et pour l'éviter voilà que les juristes ont un rôle éminent à jouer, qu'on aurait tort d'oublier ou de sous-estimer.

Dans la vie collective des nations, dans le règlement des intérêts de la communauté internationale, on voit les politiciens, les hommes d'état, les représentants diplomatiques faire de plus en plus appel aux juristes, aux hommes pour qui le droit est la source de la vie morale et spirituelle elle-même, afin d'aider à la solution des conflits et au règlement des divergences créées par des intérêts ou des ambitions contradictoires. A certains égards, on peut dire peut-être que la vie internationale devient progressivement une plaidoirie continuelle où on essaie de remplacer les arguments fondés sur la force et l'autorité par les arguments basés sur la raison et les textes.

Nous en sommes encore loin, bien sûr, d'avoir accompli les buts ultimes, et on dirait à l'heure actuelle que maintes fois on fait des pas en arrière. Il ne faut tout de même jamais désespérer, et, pour affermir la légalité et le respect du droit, voilà que des réunions comme la vôtre, que des congrès comme ceux de l'Union Internationale des Avocats, sont d'une utilité et d'une importance décisives pour la défense, la protection et la liberté des individus comme des sociétés. Votre travail en commun, rassemblement d'avocats et de juristes d'un très grand nombre de pays, une attitude d'esprit commune, des soucis et des objectifs similaires, permettront sûrement de dégager des conclusions communes, et par cette voie de coopérations, de compréhension et des adaptations successives, on s'approchera d'une règle de droit universelle, qui doit être l'objectif primordial des juristes.

En rendant hommage à vos efforts, en vous souhaitant le

succès de vos travaux, en vous exprimant l'espoir que, grâce à vous, le monde de demain sera meilleur que celui d'aujourd'hui, bref, en souhaitant que vous, avocats et juristes, puissiez dans un avenir rapproché remplacer les politiciens — et ça à l'avantage de nous tous — je vous répète mes vœux chaleureux d'un travail fécond et d'un séjour aussi agréable que nous soyons capables de vous le procurer. Mesdames et Messieurs, je vous en remercie.